

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE D'AFRIQUE
SUBSAHARIENNE

SEMINAIRE DE VALIDATION METHODOLOGIQUE DU VOLET
« SECTEUR INFORMEL »

PARSTAT

Bamako, du 11 au 15 juin 2001

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

SEMINAIRE DE VALIDATION METHODOLOGIQUE DU VOLET « SECTEUR INFORMEL » DU PARSTAT

BAMAKO : 11 au 15 Juin 2001

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Point n°1 : Introduction

Le séminaire de validation méthodologique du volet « Secteur informel » du programme PARSTAT (Programme d'appui régional statistique à la surveillance multilatérale) s'est tenu du 11 au 15 juin 2001 dans la salle de conférence de l'hôtel Rabelais. A cette réunion, chacun des sept Etats membres de l'UEMOA (hors Guinée-Bissau) concernés par ce volet du projet était représenté par deux participants. A également pris part aux travaux un représentant de la Commission de l'UEMOA. Le séminaire était animé par les experts d'AFRISTAT et de DIAL.

Après le discours d'ouverture du Directeur général d'AFRISTAT, le programme de travail a été adopté après amendements.

Le programme de travail, le discours d'ouverture et la liste des participants figurent en annexe.

Point n°2 : Présentation du volet « *secteur informel* » du projet

Les experts d'AFRISTAT ont fait une présentation du volet « *secteur informel* » du projet. Elle a souligné qu'il s'inscrivait dans le programme PARSTAT financé par l'Union européenne. L'exposé de la Direction générale a rappelé les objectifs dévolus à ce volet du programme à savoir :

- produire des statistiques harmonisées sur le secteur informel et l'emploi en vue d'améliorer l'estimation des agrégats de comptabilité nationale ;
- comprendre les mécanismes de fonctionnement du marché du travail ;
- comprendre le mode de fonctionnement et mesurer les performances du secteur informel ;
- amorcer un dispositif de suivi du secteur informel et de l'emploi ;
- analyser les conditions de vie des ménages urbains.

Ensuite, l'exposé a approfondi les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre du projet et les attentes auprès des pays. Il a été rappelé qu'un premier séminaire de lancement s'est tenu à Bamako en avril en présence de tous les Directeurs Généraux des INS des pays concernés ou leur représentant au cours duquel ils se sont engagés à dégager les moyens pour mener à bien les activités mentionnées ci-dessus. L'encadrement du projet a également mis l'accent sur le calendrier très serré qui demande une grande disponibilité de tous les cadres impliqués dans cette opération.

Des questions de clarification relatives aux modalités de mise en œuvre du projet, notamment la possibilité d'exécuter le budget avec plus de souplesse ont été

posées. L'examen de ces questions a été remis au dernier point de l'ordre du jour relatif aux questions diverses.

Des questions techniques relatives au moyen d'acquérir le logiciel de saisie CPro, à l'organisation d'un séminaire sur l'apurement des données ont également été soulevées. Des réponses appropriées ont été apportées, notamment la gratuité du logiciel CPro et le fait qu'un séminaire sur l'apurement des données n'a pas été prévu. Cependant, il a été demandé à la Commission de l'UEMOA d'examiner la possibilité de financer un ou deux ateliers de ce type dans le cadre du devis-programme UEMOA en cours de préparation.

Point n° 3 : **Méthodologie générale d'une enquête 1-2-3**

La méthodologie générale de l'enquête a été présentée. Il a été rappelé qu'il existe deux grandes approches pour mesurer le secteur informel : d'une part, le couplage recensement des établissements/enquête et d'autre part, l'approche par les enquêtes mixtes (une enquête auprès des ménages suivie par une enquête sur le secteur informel). Il a été montré que la seconde approche est meilleure sur le plan technique et financièrement moins coûteuse. D'abord sur le plan technique, elle permet d'enquêter de manière exhaustive les unités de production informelles, ce que ne permet pas la première approche. Ensuite sur le plan financier, coupler un recensement et une enquête revient plus cher que coupler deux enquêtes par sondage.

Les principes de base et les trois phases d'une enquête 1-2-3 ont alors été exposés. Cette enquête permet d'atteindre deux objectifs essentiels : satisfaire aux critères standards de représentativité statistique du secteur informel et décrire de manière exhaustive le mode d'insertion du secteur informel dans le tissu économique, aussi bien en amont (l'offre) qu'en aval (la demande). En outre, la souplesse dans sa mise en œuvre en fait un bon outil technique pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages.

Les débats qui ont suivi ont porté sur le calcul de la précision des estimateurs pour la phase 1, la possibilité de cerner précisément le pays d'origine des produits lors de la phase 3, la représentativité des branches d'activité pour la phase 2, l'extrapolation des résultats de la phase 2 compte tenu de la couverture géographique limitée à la seule agglomération principale de chaque pays. Des réponses et des clarifications ont été apportées à ces questions. Le mode de financement du projet MADIO (Madagascar, DIAL, INSTAT, ORSTOM) qui a réalisé plusieurs enquêtes 1-2-3 et l'utilisation des données de l'enquête pour des travaux de modélisation ont été donnés en exemple.

Point n° 4 : **Présentation des concepts fondamentaux sur l'emploi et le secteur informel et échanges avec les participants sur le critère opérationnel devant servir à approcher le « secteur informel » dans chaque pays**

Le concept de « secteur informel » tel qu'adopté par le BIT a été présenté ainsi que les adaptations appliquées dans les enquêtes sur le secteur informel en Afrique francophone, en particulier les enquêtes 1-2-3.

Les participants ont tour à tour présenté les différents critères d'enregistrement administratif des entreprises en vigueur dans leur pays.

Pour six des sept pays présents, à l'exception du Bénin, le meilleur critère d'enregistrement qui semble être à même de cerner le secteur informel est celui de l'enregistrement à l'administration des impôts. Pour le Bénin, le critère retenu sera l'enregistrement à l'institut national de la statistique (INSAE).

Ce critère de non-enregistrement et/ou l'absence d'une comptabilité (SYSCOA) définit le secteur informel.

Point n° 5. Examen des questionnaires et du manuel de la phase 1

Les deux questionnaires et le manuel (de l'agent enquêteur) de la phase 1 ont été examinés. Le premier questionnaire de cette phase de l'enquête est consacré aux caractéristiques du ménage (habitat et équipement) et aux caractéristiques socio-démographiques des individus. Le second a trait à l'activité, les emplois (principal et secondaire), la recherche d'emploi, le chômage, les trajectoires des individus et leurs perspectives de carrière et enfin les revenus autres que ceux de l'emploi. Ce dernier questionnaire concerne au moins les personnes de 10 ans et plus.

Quant au manuel, il a été conçu pour faciliter le remplissage du questionnaire. Il aborde le remplissage du questionnaire variable par variable, apporte des éclairages sur certains concepts (définition des variables et de leurs modalités) et permet de clarifier certains cas litigieux.

Les participants ont examiné attentivement le questionnaire et ont proposé des amendements sur certaines variables et qui ont été pris en compte.

Point n° 6. Examen des questionnaires et du manuel de la phase 2

Le questionnaire et le manuel (de l'agent enquêteur) de la phase 2 ont été examinés à partir d'un exercice pratique. Ce questionnaire s'adresse aux unités de production informelles (UPI) repérées lors de l'enquête emploi (phase 1). Il traite des caractéristiques des UPI, de la main-d'œuvre qui y est employée, de la production et des charges, de la concurrence, de l'investissement et du financement et enfin des problèmes rencontrés par les UPI dans leur fonctionnement et de leurs perspectives.

Les animateurs ont particulièrement insisté sur la capacité que devraient avoir les agents enquêteurs à aider les responsables des UPI à reconstituer leurs comptes, ces établissements étant justement caractérisés par l'absence de comptabilité. Le manuel devrait les y aider et ils devraient s'y référer régulièrement.

Le questionnaire a été validé par les participants, moyennant l'adaptation de questions sur les projets d'appui aux micro-entreprises.

Point n° 7. Examen des questionnaires et du manuel de la phase 3

Le questionnaire et le manuel (de l'agent enquêteur) de la phase 3 ont été présentés. Ce dernier questionnaire s'adresse aux ménages et permet de collecter les

informations relatives à leurs dépenses en vue d'étudier leurs conditions de vie. Les dépenses sont relevées pendant 15 jours consécutifs. Mais le questionnaire s'intéresse également aux dépenses rétrospectives réalisées par le ménage sur les 6, 12 ou 24 derniers mois. Outre les dépenses de consommation finale, le questionnaire permet également de saisir les dépenses d'investissement et de transfert, ce qui permet d'enrichir les analyses sur des thèmes spécifiques.

Lors de la présentation de ce questionnaire, les animateurs ont insisté une fois de plus sur la nécessité de collecter les informations de bonne qualité. Les contrôleurs/superviseurs peuvent y contribuer beaucoup s'ils sont bien formés et s'ils sont vigilants. Ils peuvent, pour contrôler les questionnaires, utiliser des informations annexes du genre : existe-t-il au moins un enfant scolarisé dans le ménage (phase 1), alors on devrait retrouver des dépenses de scolarisation; si le ménage dispose de l'eau potable, de l'électricité, s'il est locataire, etc. alors on devrait retrouver une dépense correspondante.

Les questions posées par les participants ont permis de réexaminer un certain nombre de points importants : le traitement des dépenses relatives aux uniformes et au transport scolaires, les remboursements de crédit, etc. Les remarques formulées seront prises en compte dans la version finale.

Les participants ont validé le questionnaire moyennant l'ajout d'une fiche d'éligibilité au carnet de compte, d'un module sur les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies et sur les dépenses alimentaires exceptionnelles.

Point n° 8. Présentation des masques de saisie

Les animateurs ont présenté les versions provisoires des masques de saisie des phases 1 et 2, programmes écrits sous le logiciel CSPro. Ces masques ont été conçus à l'image des questionnaires de manière à ce que la saisie soit conviviale. Ils intègrent tous les contrôles d'amplitude et les cohérences relatives aux sauts du questionnaire. Quelques autres contrôles sont également prévus (les totaux par exemple). Quant au masque de la phase 3, il sera conçu plus tard.

Il a été arrêté que la saisie démarrera au plus tard une semaine après le début de la collecte.

Il a été retenu que ces masques seront transmis aux INS dans une première version. Les informaticiens des INS pourront alors y porter des critiques qui seront prises en compte dans les versions définitives.

Il a été souligné que pour des raisons budgétaires, une double-saisie exhaustive, gage de qualité n'était pas envisageable. En conséquence, pour assurer une qualité minimale, une double-saisie par sondage devra être effectuée par les contrôleurs de saisie.

Point n° 9. Examen des questions relatives à l'apurement des données

Les trois documents préparés (un pour chaque phase de l'enquête) comme support à l'apurement des données ont fait l'objet d'une présentation globale. Dans ces

documents, pour chaque variable ou couple de variables, il est présenté la logique du questionnaire et l'anomalie qui pourrait survenir ; c'est cette anomalie qu'il faut contrôler. Les animateurs ont insisté sur le fait que les contrôles qui figurent dans ces documents sont à réaliser de manière exhaustive, même ceux déjà programmés pendant la saisie des données. Ils ont également exposé les grands principes qui doivent sous-tendre cette phase de l'enquête.

L'apurement des données devra se faire sous forme de corrections semi-automatiques avec des retours aux questionnaires de base. Ils ont insisté sur le fait qu'en terme de timing, l'apurement doit commencer alors que la collecte est en cours, ce qui permet de procéder éventuellement aux retours de terrain. Afin que l'apurement puisse commencer alors que la collecte est en cours, les programmes d'apurement des données doivent être apprêtés préalablement. Ils le seront au plus tard en septembre à l'aide du logiciel SPSS.

Point n° 10. Présentation des modules complémentaires de l'enquête

L'enquête 1-2-3 est une opération flexible et plusieurs autres modules peuvent y être ajoutés. Pour traiter des multiples dimensions de la pauvreté, les animateurs ont présenté un certain nombre de modules thématiques qui ont été traités à Madagascar. Ces modules sont relatifs à la pauvreté subjective, la pauvreté d'existence, l'exclusion, la corruption, etc. Un bref aperçu des résultats obtenus à Madagascar a également été présenté.

Les débats ont porté sur la sensibilité des questions inhérentes à ces modules et l'incidence sur les coûts. Les réponses appropriées ont été données en se référant au cas malgache.

Il a été retenu de traiter ces modules dans le cadre de la phase 3, à l'exception de la pauvreté subjective qui a déjà sa place dans le questionnaire de la phase 1.

Point n° 11. Présentation des grands axes de l'analyse des résultats

Les grands axes de l'analyse ont été discutés. Ces axes portent, au niveau de chaque pays, sur l'analyse de l'activité, de l'emploi et du chômage, des conditions d'activité, des caractéristiques et des performances du secteur informel, de la structure et du niveau de consommation des ménages. Au niveau régional, les mêmes analyses seront réalisées en plus des analyses sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages en réalisant une comparaison avec les enquêtes UEMOA 1996.

Pour la suite, des copies de quelques publications des enquêtes 1-2-3 antérieures (premiers résultats du Cameroun et de Madagascar) seront envoyées aux participants par AFRISTAT.

Point n° 12. Examen des questions relatives au plan de sondage

Etant donné que les questions pointues relatives au sondage sont spécifiques à chaque pays, ce sont les grands principes qui ont été évoqués. Ces grands principes sont néanmoins importants, en l'occurrence la nécessité de disposer, pour la phase

1, d'une base de sondage qui tienne compte des extensions possibles de la ville depuis le dernier recensement de la population et qui intègre le fait qu'il s'agit d'une enquête sur le secteur informel, d'où la nécessité de dépasser les limites de la ville administrative et de cerner la « ville économique » proprement dite. La base de sondage de la phase 1 est particulièrement importante puisque celles des deux autres phases de l'enquête en dérivent.

Pour ce qui est de la phase 2, les animateurs ont insisté sur les questions relatives à la stratification par branche et statut dans l'emploi (patron, travailleurs pour compte propre) qui devrait être faite de manière à assurer la « représentativité » des UPI des branches les moins fréquentes (branche de production notamment).

Le même point a été abordé à la phase 3 pour assurer la représentativité des ménages les plus nantis.

Point n° 13. Examen du calendrier des travaux

Le projet de calendrier des travaux a été présenté. Il prévoit que quatre pays (Bénin, Burkina, Mali et Togo) réalisent les trois phases de collecte entre les mois de septembre et décembre 2001. Les trois autres pays (Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal) réalisent les trois phases de collecte entre les mois de janvier et avril 2002. Ce calendrier permet que les résultats puissent être produits dans les délais requis de 21 mois pour les phases 1 et 2.

Compte tenu de ce calendrier serré, tous les pays devraient entreprendre dès maintenant l'adaptation des différents documents techniques de l'enquête. En outre, la base de sondage devrait être apprêtée. Une première mission d'assistance technique sera effectuée à partir de la deuxième quinzaine du mois de juin dans les quatre pays de la première vague pour examiner ces questions ainsi que la mise en place du personnel.

Il a été remis aux participants une liste des travaux urgents à effectuer et les dates des premières missions d'assistance technique ont été arrêtées.

Il a été convenu que des aménagements mineurs pourront être apportés au calendrier (à la semaine près).

Point n° 14. Constitution d'un fonds documentaire

Il a été remis aux participants de chaque pays une quinzaine de documents qui constitue la base d'un fonds documentaire qui sera complété ultérieurement. Ce fonds sert de support à la réalisation des opérations du projet PARSTAT et pourrait servir de base à la préparation d'une seconde phase d'analyse approfondie des résultats des enquêtes.

De plus, deux logiciels (SPSS et STATA) et leur documentation complète ont été remis aux pays conformément au contrat.

Point n° 15. Elargissement de l'échantillon de la phase 3

S'agissant de la réalisation de la phase 3 sur un échantillon de 576 ménages, les participants souhaitent que les requêtes soient envoyées avec diligence aux SCAC (si ce n'est déjà fait) pour transmission au Ministère des affaires étrangères (MAE) qui en a accepté le principe du financement.

La Banque Mondiale ayant montré son intérêt à l'élargissement de cet échantillon à 1008 ménages, les participants ont exhorté les INS à engager avec diligence les procédures idoines et à tenir informé la Direction générale d'AFRISTAT.

Point n° 16. Questions diverses

Trois questions ont été abordées pour ce dernier point de l'ordre du jour.

La première question était relative à la mise en place d'un groupe de travail sur la qualité. Ce groupe pourrait d'abord travailler par correspondance (E-mail) et profiter éventuellement de certaines rencontres à AFRISTAT pour approfondir ces questions. Il serait constitué sur la base du volontariat en priorité parmi les membres du séminaire. Les Directeurs généraux des INS seront informés de cette initiative. Les premières conclusions de ce travail pourront être appliquées aux enquêtes 1-2-3 du projet PARSTAT sous la forme d'une charte qualité. Un document de travail sera élaboré et transmis aux INS.

La deuxième question traitait du dénombrement des ménages de la phase 1. Il a été proposé que les INS utilisent une partie des moyens de la collecte (dans la limite de 1/5) pour accélérer les travaux de dénombrement. En outre, il est recommandé aux INS de moduler le salaire des enquêteurs en deux volets : une partie fixe et une partie prime ; cette dernière partie étant attribuée en tenant compte du rendement, dans le respect de la législation en vigueur.

La troisième question était relative aux questions budgétaires, notamment au déplacement des agents enquêteurs. Certains participants pensent qu'il est préférable que les indemnités de déplacement des agents enquêteurs soient utilisées par l'INS qui achèterait le carburant et assurerait le déplacement des agents enquêteurs.

Par rapport à cette question, il a finalement été retenu que chaque pays fasse au niveau de l'INS, une réunion de mise en œuvre du PARSTAT, en adoptant les solutions qui lui paraissent les meilleures et en informant AFRISTAT. La règle est simplement de respecter les procédures de l'Union européenne.

Point n° 17. Adoption du relevé de conclusions

Le relevé de conclusions a été adopté après amendements.